



Mariage pendant l'aquisition de la nationalité française.

Par **hqils**, le **16/02/2013 à 17:59**

bonjour, je suis jeune étudiante en France depuis 8 ans, j'ai une carte d'un an (vie privée et familiale), j'ai fait ma demande de la nationalité française il y a quelques semaines, je voulais savoir en attendant ma naturalisation est-ce que le mariage avec un sans-papier va perturber mon dossier qui est en cours d'acquisition ? ou j'ai dû attendre ma nationalité. **merci de vos réponses**

Par **amajuris**, le **16/02/2013 à 18:51**

bonjour, rien n'interdit de vous marier avec une personne en situation irrégulière. mais même lorsque les conditions sont remplies, le préfet, ou le préfet de police à Paris, peut rejeter la demande si la naturalisation ne lui paraît pas opportune. il serait peut-être judicieux d'attendre votre naturalisation avant de vous marier.

Par **AlexanderVas95**, le **17/02/2013 à 00:19**

Bonjour, Surtout que si vous êtes étudiante, il y a peu de chance que vous ayez la nationalité qui requiert quand même une certaine stabilité (travail, CDI au moins depuis 1 an...). Si j'étais vous, je ne l'aurais pas demandé, car au mieux, la Préfecture ajournera votre demande de nationalité, donc durant au moins 2 ans vous ne pourrez pas re-déposer de dossier de naturalisation (si je ne me trompe pas).